

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

**ENSEMBLE POUR UNE JUSTICE POUR TOUS LES PARENTS PRIVÉS ET ÉLOIGNÉS
DE LEURS ENFANTS !**

MOBILISONS-NOUS POUR : LE BIEN-ÊTRE DE NOS ENFANTS

À PROPOS DU COLLECTIF

Notre groupe a été créé le 15 Juillet 2020. Tout est parti d'un coup de gueule d'un papa en colère contre ces injustices familiales. Nous sommes à ce jour plus de 400 membres actifs mais cela évolue chaque jour. Touati Kernanou est celui qui a insufflé ce mouvement, nous revendiquons essentiellement l'application réelle des lois actuelles, l'égalité de traitement entre les pères et les mères face à la justice familiale. Nous préparons un rassemblement le 05 Septembre 2020 devant l'Assemblée nationale, mais pas seulement, nous n'arrêterons pas ce combat pacifique tant que nous n'obtiendrons pas d'avancées concrètes. Nous comptons revenir fréquemment à Paris mais aussi faire des actions en Province, nous avons créé une page Facebook, Tweeter et Instagram, nous sommes aussi en cours d'élaboration de notre site web www.1enfant2parents.com. Nous espérons ne pas avoir besoin de durer dans le temps mais nous sommes déterminés à garantir à nos enfants le droit fondamental de grandir avec leurs deux parents !

Organisateurs :	. Mr KERNANOU Touati. . Mme CANADAS-VRIGNAT Anne-Marie. . Mr NIMAGA VAZQUEZ Toumani.
Contact principal :	Mr KERNANOU Touati Téléphone : 06.51.22.09.85 Mail : touati.kernanou@hotmail.fr
Date et heure de la manifestation :	05/09/2020 à 10 h
Lieu :	devant Assemblée nationale, 33 Quai d'Orsay, 75007 Paris

En effet, 83% des décisions de Justice suite à des séparations sont des gardes « classiques », le plus souvent le père ne voyant ses enfants qu'un week-end sur deux, quand ce jugement est respecté par l'autre parent.

Notre premier combat est de demander la présomption de la garde alternée (proposition de loi n°3163), c'est à dire que le mode de garde classique soit une répartition égale du temps passé avec chacun de ses parents pour l'enfant, bénéfique pour tous.

Lors de nos échanges, nous avons unanimement constaté qu'en cas de non-respect du jugement par l'un des deux parents, les conséquences sont dramatiques pour l'enfant qui se retrouve alors instrumentalisé par le parent dit aliénant, qui se place alors sciemment dans l'illégalité en toute impunité car les plaintes pour "non-représentation d'enfant" sont le plus souvent classées sans suite, donnant un sentiment de toute puissance au parent kidnappeur.

Le parent lésé se trouve alors face à un véritable parcours du combattant juridiquement durant des mois voir des années.

Ce groupe n'est ni antiféministe, ni misogyne : de nombreuses mamans, grand-mères, sœurs, tantes ont rejoint le mouvement aux côtés de ces papas démunis afin de lutter pour l'égalité père-mère. Toutes et tous sont convaincus que l'équilibre de l'enfant se fait avec ses deux parents.

Dans une séparation conflictuelle sous ordonnance du Juge aux Affaires Familiales (JAF) ou Juge des Enfants (JE), de nombreux papas sont victimes de discrimination basée sur le genre et voient leurs droits bafoués, non respectés, voire ignorés.

Trop souvent victimes de diffamation et de dénonciations calomnieuses, ces papas ne bénéficient d'aucune présomption d'innocence. **Ils disparaissent alors brutalement de la vie de leurs enfants !**

Nous ne parlons pas ici d'hommes maltraitants, mais bien de pères aimants qui souhaitent s'investir – ceux qui savent aimer, donner, s'occuper et protéger.

Nous demandons donc l'application stricte des jugements, la garantie de l'autorité parentale conjointe, la réduction des délais de Justice, la facilitation de l'audition des enfants...

Comme dit en préambule, les décisions des services de Justice et de l'Enfance sont souvent aberrantes car souvent prises sans enquête approfondie par manque de temps et de moyens.

Les restrictions de budget sur ces services qui ont en main la vie de nos enfants sont inacceptables et nous demandons plus de moyens face à la croissance des divorces conflictuels et aux difficultés familiales au sein de notre société.

En résumé, nous sommes un collectif de parents et non uniquement de pères qui souhaitons lutter contre toutes ces injustices et nous nous positionnons contre les gardes majoritaires éloignant l'un des deux parents, contre l'exclusion et l'aliénation parentale, contre les refus de dépôts de plainte pour "Non Représentation d'Enfant" par les forces de l'ordre ou leur classement sans suite par la Justice, les fausses attestations ou déclarations non sanctionnées.

Nous ne menons pas ce combat pour nous mais pour nos enfants, notre souffrance et la leur seront nos moteurs pour monter des actions en ce sens.

Dans le plus strict pacifisme, toute personne ou association concernée ou sensible à ce combat peut nous rejoindre,

Pas de leader, pas de cotisation, pas de cagnotte, chacun participe en fonction de ses disponibilités et de ses possibilités financières.

Nous vous invitons à venir à notre rencontre lors de notre première action qui se déroulera à Paris devant l'Assemblée nationale à partir de 10h le samedi 5 septembre 2020.

MANIFESTATION LE 05 SEPTEMBRE 2020

Devant l'Assemblée Nationale à Paris à partir de 10h

L'Égalité PÈRE-MÈRE n'est pas respectée,
Les droits de nos enfants NON PLUS!



RÉSIDENCES EXCLUSIVES = 83%
RESIDENCE ALTERNEE = 17%

PAPA = MAMAN



#1 ENFANT2PARENTS

1 ENFANT = 2 PARENTS

POUR: Pour la présomption de résidence alternée
POUR: L'application stricte des jugements
POUR: Garantir l'exercice de l'autorité parentale
POUR: La réduction des délais J.A.F et J.E
POUR: Faciliter l'audition des enfants

STOP AUX INJUSTICES

CONTRE: Les gardes Majoritaires éloignant l'autre parent
CONTRE: L'exclusion parentale
CONTRE: L'aliénation parentale
CONTRE: Les classements sans suite des NRE
CONTRE: Les fausses attestations sans sanction

"SOUTENONS LA PROPOSITION
DE LOI N° 3163 RELATIVE AU
PRINCIPE DE RESIDENCE
ALTERNEE DES ENFANTS"

"L'EGALITE FEMME - HOMME
PASSE AUSSI PAR L'EGALITE
PÈRE-MÈRE"

JAF = REVEILLEZ - VOUS

Plus d'informations sur : www.1enfant2parents.com  PapaColere  @1 ENFANT 2 PARENTS Mobilisons nous ensemble



NOS REVENDICTIONS :

Nous **1Enfant2Parents** sommes un collectif constitué de papas originaire de la France entière et victimes de l'injustice familiale française. Nous avons décidé de nous réunir et d'agir pacifiquement pour lutter pour nos droits constitutionnels ! En 2020, en France, trop de papas sont victimes d'une discrimination de la part de la justice basée sur le genre. Pourtant nombreux sont les exemples qui montrent l'épanouissement de l'enfant lorsqu'il partage son temps entre le domicile de ses deux parents. Ainsi, nous pouvons dire et crier haut et fort qu'autant les enfants que les papas sont victimes de cette injustice familiale.

Nous **1Enfant2Parents** réclamons la fin de cette injustice familiale ! Combien de papas sont aujourd'hui ostracisés de la vie de leur(s) petit(s) alors qu'ils expriment leur envie d'en faire partie ? Combien de papas sont éloignés de leur(s) enfant(s) ? Combien de papas aimeraient voir le temps de garde partagé équitablement avec la maman afin de ne pas être des spectateurs mais de véritables acteurs de la vie de leur(s) enfant(s) ?

Nous **1Enfant2Parents** réclamons :

- 1- L'établissement du **principe de présomption de résidence alternée** lorsque les deux parents sont considérés aptes à éduquer leur(s) enfant(s).
- 2- La **réduction des délais de passage devant le JAF** lorsque celui-ci est saisi ainsi que la **réduction des délais d'attente en cas d'appel** surtout pour un sujet aussi important que la garde de l'enfant.
- 3- **L'application stricte du jugement** afin qu'aucun des parents ne se servent de l'enfant contre l'autre.
- 4- La **prise en compte immédiate de la non-représentation d'enfant**, des poursuites judiciaires immédiates et l'intervention des forces de l'ordre.
- 5- La prise en compte du **syndrome d'aliénation parentale** par les JAF et les JE afin que les enfants ne subissent plus la manipulation du parent qui en a la garde principale.
- 6- Qu'en cas de **déménagement de l'un des parents l'enfant soit confié à l'autre parent** afin de ne pas le couper de ses lieux de sociabilités habituels (école, sport...).
- 7- Qu'en cas d'**enquête sociale** les éducatrices spécialisées ne soient plus seules dans l'exercice de leur fonction mais qu'une **véritable équipe de travailleurs sociaux soit mise en place** pour plus d'objectivité et pour éviter les partis pris encore trop nombreux.
- 8- Un **meilleur contrôle des ASE** afin de renforcer la protection de l'enfance et lutter contre les placements abusifs.
- 9- Des **poursuites judiciaires en cas de fausses accusations** et un arrêt des classements sans suite.
- 10- Que les papas cessent d'être moqué et méprisé dans les commissariats et que **leurs plaintes soient prises en compte** (violences conjugales, menaces, NRE, non-respect du jugement JAF...).
- 11- Qu'au moment de la séparation, les **parents signent un accord devant témoins**, médiateur ou officier de police, afin de se mettre d'accord sur les modalités de leur séparation.

Nous **1Enfant2Parents** ne sommes pas un collectif masculiniste ! Notre préoccupation première est et reste le bien-être de nos enfants. Et ce bien-être passe par un temps de garde partagé afin que l'enfant puisse nouer des liens étroits et profonds AUSSI BIEN avec sa maman qu'avec son papa.

Nous **1Enfant2Parents** ne sommes pas un collectif misogyne ! Nous croyons fortement que l'équilibre de l'enfant se fait avec ses deux parents. Nous disons simplement que le fauteuil parental a deux places dont une est réservée au papa.